

POUR DES REPONSES POLITIQUES GLOBALES

Le gouvernement persiste dans ses orientations pour faire passer ses textes et dispositifs formidablement contestés dans le monde universitaire, dans celui des organismes de recherche et dans celui de l'éducation. Refusant d'assumer le désaveu de ses choix (100.000 manifestants le 10 février), il cherche dans l'opacité et la précipitation, en choisissant ses interlocuteurs, à fragmenter les dossiers alors que les revendications expriment solidairement l'exigence d'un service public de recherche, d'enseignement supérieur, de formation des enseignants réellement en phase avec les besoins de ce début de 21^{ème} siècle.

La ministre, mardi 3 mars, a tenté de dissimuler l'absence de réponse politique globale par la mise en scène d'une réunion au cadre étroit s'achevant dans la nuit.

Pour le SNESUP, l'urgence est d'obtenir du gouvernement sur l'ensemble des dossiers des réponses globales qui n'écartent ni l'emploi statutaire (dès 2009), ni le contrat doctoral, ni la répartition des moyens, ni la formation des enseignants (et les concours), ni le rôle des organismes de recherche ; réponses qui appellent inflexion notable de la politique conduite jusqu'ici : refus de la précarité et de l'externalisation, moyens d'amélioration des capacités de recherche et de formation post-baccalauréat dans notre pays.

Le gouvernement, dans la réécriture du texte de décret statutaire dans laquelle il s'est engagé avec certaines organisations syndicales, et sans le SNESUP qui en récuse les principes actuels, entend conforter l'essentiel des dispositifs régressifs au cœur de la loi LRU.

Selon nos informations, se précise, avec l'appui de la CPU et d'organisations syndicales qui le réclament, le glissement vers une politique « de gestion des ressources humaines » (GRH, comme ils disent) complètement locale. Ainsi –idée portée en particulier par le SGEN–, en s'appuyant sur le CTP de chaque établissement, seraient définies la carrière et la répartition des tâches des enseignants-chercheurs [rappel : contrairement au CTPU national, élu exclusivement parmi les enseignants-chercheurs, les CTP d'établissement n'ont pas cette composition]. De même, la double dimension recherche-formation, qui est au cœur de l'activité et structure le choix professionnel des enseignants-chercheurs, serait dénaturée par l'adjonction d'une tierce partie d'activité permanente « autre ». Quant à la « modulation », qui resterait décidée localement, elle reste dans son principe conçue comme un facteur d'adaptation des personnels aux besoins de l'établissement (et donc au budget et au désengagement actuel de l'Etat). La dimension d'aide à l'accomplissement des missions de chaque enseignant, que devrait avoir un processus d'évaluation bien pensé, n'est pas envisagée. Seul reste l'angle de la sanction par l'alourdissement du service d'enseignement. Rien ne semble mentionné, dans cette nouvelle version du texte, quant aux congés scientifiques indispensables, comme les allègements de service, à l'accomplissement de nos missions. La logique d'individualisation des carrières et salaires, via les primes, n'est absolument pas remise en cause. Quant aux questions de promotions, tant le SGEN que l'UNSA s'accordent avec le ministère pour une majorité franche de choix locaux. L'exigence du SNESUP et d'une large part de la communauté universitaire de voir reconnu le CNU dans son rôle de gestion des carrières pour décider d'une part majoritaire au moins des promotions, est absolument ignorée. La ministre n'a rien cédé quant à l'attribution des PEDR (primes d'encadrement doctoral et de recherche) par les seuls présidents d'université [le SNESUP continue de réclamer l'intégration des primes dans l'ensemble des rémunérations, en liaison avec un processus de revalorisation globale absolument indispensable ; cette question n'est pas évoquée].

Le SNESUP défendra, comme il l'a indiqué, hier, en tout lieu et toute circonstance, dans l'organisation de l'action comme dans l'interpellation des pouvoirs publics, les revendications qui solidarisent comme jamais la communauté des universités et des organismes de recherche de notre pays. Ce mercredi, rencontrant la ministre, il mettra le gouvernement à l'épreuve de son « ouverture nécessaire » (voir lettre de V. Péresse du 2 mars). Le SNESUP entend que soient possibles, sur la base des mobilisations, des négociations ultérieures associant toutes les forces syndicales et collectifs engagés dans l'action. Il fera juge des avancées nécessaires l'ensemble des personnels.

Rien n'est plus urgent que d'amplifier la mobilisation et, dès demain, 5 mars, les manifestations organisées dans toutes les villes universitaires.

MANIFESTATIONS PREVUES LE JEUDI 5 MARS :

Aix : 14 h, Esplanade du centre Schumann – **Amiens** : 14 h, devant la Maison de la Culture – **Angers** : 15 h devant l'IUFM – **Bordeaux** : 14 h, place de la Victoire – **Brest** : 10 h faculté des lettres – **Caen** : 14 h, au Phoenix – **Chambéry** : 14 h 30, à la Sasson – **Clermont-Ferrand** : 10 h, devant la faculté des lettres du Bd Gergovia, le cortège universitaire se joindra à la manifestation venue du CHU pour la défense de l'Hôpital public – **Grenoble** : 10 h, place de la gare – **La Réunion** : à Saint-Denis : 9 h, à l'ancienne gare routière vers la préfecture par voie piétonne ; à Saint-Pierre : 9 h, ZAC Kannbady vers la mairie par la rue des Bons Enfants – **Le Mans** : 11 h : départ de l'Université puis rassemblement Place de la République – **Lille** : 14 h 30, Porte de Paris – **Limoges** : 10 h, Place d'Aine – **Lyon** : 14 h, place des Terreaux. Convergence avec secteur hospitalier devant la préfecture – **Montpellier** : 14 h 30, au Peyrou – **Metz** : 14 h, Campus du Saulcy – **Nancy** : 14 h 30, à la gare – **Nantes** : 15 h, place Bretagne – **Paris** : 15 h, Denfert-Rochereau vers l'Assemblée Nationale (comme les hospitaliers, le matin) – **Pau** : 11 h, de la présidence à l'université – **Perpignan** : 14 h, de l'université au centre ville, convergence avec manifestation des personnels hospitaliers – **Rennes** : 14 h, place de la Mairie. Convergence avec secteur hospitalier – **Saint-Etienne** : 9 h 30, à l'université, puis avec les hospitaliers – **Strasbourg** : distribution de tracts dans la ville – **Toulon** : 14 h 30, devant la DASS – **Toulouse** : 14 h 30, Place du Capitole.